



RAPPEL

C Secteur constructible

CX Secteur constructible uniquement pour les activités

N Secteur non constructible

à l'exclusion :
- des abaissements de terrain, ou la création ou l'entretien
des constructions annexes
- des constructions nécessitant des équipements collectifs,
- et à la mise en valeur des ressources naturelles.

LEGENDE	
	Limite de commune
	Périmètre de constructibilité
	Courbe de niveau

Source tout ou partie :

- Nationalité des plans à caractère administratif, données cadastrales

- Nationalité des plans à caractère administratif, données cadastrales

DEPARTEMENT DE LYONNE

**COMMUNE DE
CHAMPLOST**

2B

Carte Communale

DOCUMENT GRAPHIQUE

Partie Sud
Champlost, Châton et Vaudrupts

Echelle: 1/5 000

Ny pour être annexé à
la délibération du 25 octobre 2007
approuvant la
Carte Communale



Chantal LA MARE
Elu(e) Maire (Mandat)
Mairie de Champlost
18 JAN 2008

10 rue de la République
42100 CHAMPLOST
Tél : 04 77 22 50 00 - Fax : 04 77 22 50 01
www.champlost.fr

Document communiqué en vertu de la loi n° 10 du 10 décembre 2002



COMMUNE DE SAINT-FLORENTIN

COMMUNE DE BRIE-NOU-SUR-RARMAISON

COMMUNE DE MEROY

MUNE DE BELLECOMUNE